

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant la décoration
du Grand Escalier du Musée
de Peinture

1985

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

1985
Décoration du grand escalier du Musée de Peinture.

16 août 1882

Mon cher Steiner

MEMBRE DU JURY
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

1985

Il paraît que la Commission
du Musée royal de peinture et
de sculpture fait opposition
à ce qu'on fasse, en ce moment,
un échaffaudage - pour me per-
mettre d'achever les peintures de
et exécuter tout l'exécution m'a
été confiée.

Voudriez vous bien me faire
connaître - si vous le pouvez -
l'époque à laquelle on me per-
mettra d'élever cet échaffaudage,
j'avais espéré pouvoir m'occuper
immédiatement de la retouche

et terminer ces peintures pour
le commencement du mois de
novembre. J'aimerais croire que
la Commission du Musée ne
viendrait pas, sans motif sérieux
mettre obstacle à la réalisation de
ce projet.

Vous m'obligeriez de me donner
un mot à ce sujet.

Laissez moi en même temps,
vous rappeler que je desirais bien
vivement avoir quelques exem-
plaires de la gravure de mon
tableau: Oedipe et Antigone.

Je vous salue la main tout
cordialement

Joseph Stalleans

7
10
MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

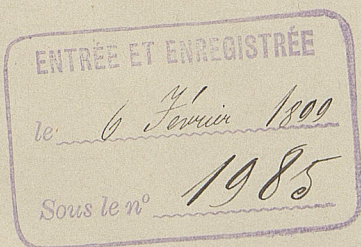
N° 18733.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

7
ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 3 février 1899.



Messieurs,

Je crois devoir appeler votre attention sur l'état dans lequel se trouve le plafond de l'escalier du Musée moderne, peint par M. Stallaert et je vous prie de vouloir bien examiner ce qu'il y aurait à faire pour lui redonner sa coloration primitive, altérée de façon à lui faire perdre une grande partie de sa valeur.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des musées

de peinture et de sculpture de l'Etat, E/V.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

—
ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18733

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

—
ANNEXE

—
SOMMAIRE.

Bruxelles, le

Mars 1883.



Messieurs,

Deux statues nouvelles,
représentant la Force et la Prudence,
ont été exécutées par M. Vanderlinde
pour servir à l'ornementation de
l'escalier principal des musées de
peinture et de sculpture.

La Commission royale des Monuments,
tout en donnant son approbation
à ce travail, pense cependant que
ces deux figures ne s'adaptent pas
complètement avec la décoration
sculpturale du dit escalier; ce Collège
demande en conséquence qu'elles soient
placées dans les deux niches les
moins en vue, de manière que la
statue représentant la Force occupe
la niche du fond vers les salles et
celle de la Prudence la niche située
entre les deux portes donnant accès
du palier dans les galeries d'exposition
afin

À la Commission Directrice des
musées de peinture et de sculpture de
l'Etat

afin de laisser aux figures anciennes
les niches les plus convenables. Je vous prie,
Messieurs, de vouloir bien prendre les
mesures nécessaires pour ce placement.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

L. Minette de l'Intérieur.

G. Robin-Jacquemyns

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

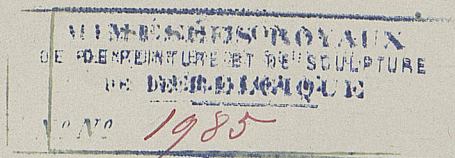
N^o 18733

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 26 Août 1882



Messieurs,

Comme suite à ma dépêche
en date du 5 et à votre lettre du
14 courant, j'ai l'honneur de vous
informar que j'ai autorisé M.
Stallaert à terminer son place son
plafond du grand escalier du musée
et à commencer ce travail à partir
du 25 Septembre prochain.

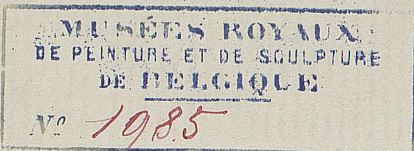
Il sera en conséquence nécessaire de
fermer l'entrée principale du musée
de peinture & de sculpture plutôt que
vous ne l'auriez désiré, afin de procéder
au placement de l'échafaudage
nécessaire à l'artiste. Je pense qu'il
n'y aurait qu'un inconvénient à
fermer au public l'entrée par la
Cour du musée, qui semble très convenable,
à partir du 10 Septembre.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner
les instructions dans ce sens aux personnes chargées
de ce service.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma Considéra-
tion distinguée.

La Commission Directrice
des musées de peinture & de
Sculpture de l'Etat.

Le Ministre.
Le Secrétaire général.
W. H. P. J.



Brux. 14 Mars 1882

à Mr le Ministre des
1^{er} Instruction

Votre lettre du 5 Avril
relative des Beaux-Arts, No
18733, nous fait connaître
que des instructions sont
données pour établir un
~~échafaudage~~ dans la cage
du grand escalier des Cluses
un échafaudage qui permette
à Mr Stallone de venir
sur place le plafond qui est
en charge de peindre pour
cet escalier.

Nous regretterions beau-
coup, Mr le Ministre, que
cette opération doit se faire
précisément à une époque
où un très grand nombre
de voyageurs étrangers
visitent les Cluses. Il
serait donc fâcheux que

Supprimer actuellement l'accès
habituel du Galerie pour
la remplacer par une entrée
qui n'en soit guère convenable
Surtout pendant la saison
accablée.

Nous avons en conséquence,
l'honneur de vous prier
Mlle Allouette de vouloir
bien pour Mlle Stallaert
de retarder jusqu'en novembre
le travail qu'il
se propose d'entreprendre
et nous espérons que vous
apprécierez comme nous
la convenance de conserver
jusqu'à cette époque l'entrée
accablée des Collections de
D. Duf.

Agnez, Mlle Allouette.

Le Président

Le Secrétaire J. S.
H. S.

ADMINISTRATION
DES
BATIMENTS CIVILS
DU
BRABANT

N^o 14372 B/g

OBJET

14372 B/g

Bruxelles, le 7 Août 1882

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1985

Monsieur, Le Président,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l

du 188

D^{on}. N^o

et N^o de sortie

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous informer qu'afin de permettre à M. Stallaert de terminer les peintures décoratives du plafond de l'escalier principal des musées de Peinture et de Sculpture, l'Administration va faire construire l'échafaudage nécessaire.

Comme, à de certains moments, le plancher de cet échafaudage donnera assez bien d'obscurité dans la cage de l'escalier, vous jugerez sans doute convenable, Monsieur le Président, de donner l'ordre que l'on se serve momentanément de l'escalier en bois qui vient d'être restauré.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mon respect.

L'Architecte Principal

Annuaire

A Monsieur le Président de la Commission Directrice
des Musées de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

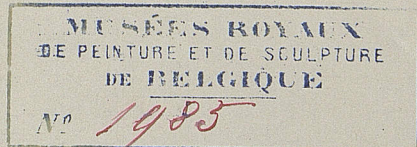
N^o 18733.....

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 5 Août 1882



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer
que M. Stallaert aura bientôt terminé
le plafond de l'escalier du Musée et
qu'il lui sera nécessaire de revoir
sur place l'œuvre dans son ensemble.

Des instructions sont données pour
que l'échafaudage soit établi dans la
cage de l'escalier, afin que l'artiste
puisse se mettre au travail vers le
15 Août.

M. Stallaert demande en outre que,
pendant le temps indispensable à
l'achèvement de ce tableau, qui
exigera au minimum un mois de
travail, l'entrée actuelle du Musée
soit interdite au public; on pour-
rait momentanément pénétrer
dans les galeries par l'entrée ouverte
du côté de la cour.

Je

A la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture de l'Etat.

Je vous prie, Messieurs, de me faire
connaître le plus tôt possible si cette
combinaison peut être adoptée.

Aguez, Messieurs, l'assurance de
ma considération très distinguée.

P^r le Ministre :

Le Secrétaire général,
Villiers

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 10733

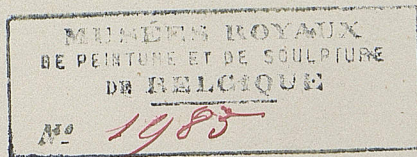
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 31 Octobre 1881.

reçu le 8 9^{me}



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que
M^r Vander Linden, statuaire à Louvain, a été
invité par mon département à placer dans
les niches de l'escalier principal du musée,
auxquelles elles sont destinées, les deux
statues qui lui ont été commandées, afin de
pouvoir apprécier, avant d'en commencer l'exé-
cution définitive, le caractère et le style de
ces figures.

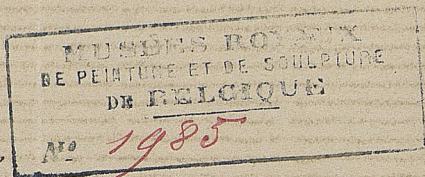
Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien
donner à M^r Vander Linden toutes les
facilités pour faire cette utile expérience.

Aguez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
G. Nolin-Jacquemyns

A la Commission directrice des musées de peinture et
de sculpture de l'Etat, à Bruxelles.

Louvain le 5^e juin 1861



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
prévenir que je compte placer dans
di prochains dans leur niche respec-
tive les trois statues du vestibule du
Musée.

Jous m'obligerez beaucoup, Monsieur
en donnant les ordres nécessaires afin que
je trouve vers neuf heures du matin quel-
qu'un à ma disposition pour m'aider
dans ce travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance
de ma parfaite considération.

M. Van der Linden

A Monsieur Sténor, Secrétaire du Musée
royal.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 3 juin 1881.

N^o 18723

Monsieur,



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE

M. Van der Linden, Statuaire à Louvain, est chargé par mon Département de l'exécution de deux figures en bois pour les niches du grand escalier du Musée royal de peinture et de sculpture.

Cet artiste demande, pour mieux se pénétrer du style à adopter, que le gouvernement lui confie une des figures anciennes en bois qui décore déjà l'une de ces niches et qui représente la Maternité ou la Charité.

Des les Musées De l'avis conforme de la Commission des Monuments j'ai accueilli cette demande pourvu que l'emballage et l'expédition de la dite figure en bois soient liés par les soins et aux frais de l'artiste. Vous voudrez bien, pour lui faciliter ces opérations, mettre à sa disposition le personnel du Musée ainsi qu'une des caisses que vous

G. Van der Linden

A Monsieur Sténor, Secrétaire de la Commission directrice du Musée royal de peinture et de sculpture.

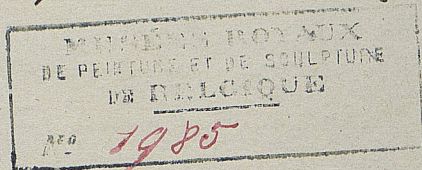
vous avez en magasin.

Agnez, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jacquemont

Brux. 24 Mai 1880.



1985

Honorable le Ministre

Par vob. du 12 Mai, ch. des B. A. N^o 18733
Voyez mon avis fait l'honneur de mon conseil
sur le choix de sujets de deux statues que notre
département de propos de commander pour le
grand escalier du Musée. Notre première pensée
avait été de deux figures de sujets en rapport
avec la destination de l'édifice; mais
mon étant informé de la nature de l'action repré-
sentée par M. Stallaert dans le plafond qui il est
chargé d'exécuter et ayant appris qu'il a reproduit
la scène de l'ancienne peinture de Verschaffel
et jugeant qu'il est mauvais de rester dans le même
courant d'idées, afin qu'il y ait de l'ensemble
dans la décoration picturale et sculpturale de
l'escalier, mon avis s'élève à l'allégorie
mythologique. Les deux statues actuellement existantes
sont all. de la Justice et de la Charité: mon avis
l'honneur de mon propos de leur donner pour
pendants la Force et la Prudence, vertus apparte-
nant également à l'ordre de conception antique.
Quels que soient les sujets choisis, mon ne saurais

Il faut insister sur la Nécessité! & pour les
Artistes appelés à le traiter, de se conformer au
Style de la partie du monument qui leur est
leur destinée à compléter et à rendre unidèle, tant
pour la proportion que pour la condition générale
d'aspect, sur le Statu de la Justice et de la Charité
provenant de l'ancienne décoration sculpturale du
grand escalier.

Chyr.

Le Secrétaire.

Le Président

2. 7.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

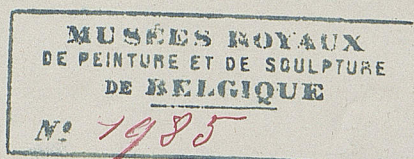
N^o 18733

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le

12 Mai 1880.



1985
Messieurs,

Une décision ayant été prise concer-
nant la Décoration picturale et sculpturale
de l'Escalier principal du musée de peinture
et de sculpture, Deux statues doivent être com-
mandées qui sont destinées à figurer dans
les niches de cet escalier.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien
me faire connaître quels seraient les sujets
à donner à l'artiste chargé de l'exécution
de ces deux statues, pour qu'elles soient en
harmonie avec le style de l'escalier et
avec les figures qu'on a résolu de conserver.

Vous voudrez bien considérer cette
affaire comme ayant un caractère
d'urgence.

Agnez, Messieurs, l'assurance de
ma

A la Commission Directrice
des musées de peinture et
de sculpture de l'Etat.

ma considération Distinguee.

Pour le Ministre.
Le Secrétaire général.
Wellington